



GRANT AGREEMENT FOR TRAINEESHIP MOBILITIES SMP 2021/2022 CONTRAT DE MOBILITE POUR MOBILITES DE STAGE SMP 2021/2022

The content of the template sets minimum requirements and as such, they should not be deleted.
Ce document contient les éléments minimum requis, aucun ne doit être supprimé.

Field: Higher Education

Domaine : enseignement supérieur

Academic year: 2021/2022

Année académique : 2021/2022

Full official name of the sending organisation / Nom légal complet de l'établissement d'envoi : UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Erasmus Code / Code Erasmus : **F MONTPEL54**

Address (official address in full) / Adresse (adresse légale complète) : 163 rue Auguste Broussonnet, 34000 MONTPELLIER

Called hereafter "the organisation", represented for the purposes of signature of this agreement by Patrick CARON, Vice President of International Affairs, on the one part, and Ci-après dénommé "l'établissement", représenté pour la signature de cet accord par Patrick CARON Vice-Président délégué aux Relations Internationales d'une part, et

Student name and forename / Nom et prénom du participant :

Date of birth / Date de naissance :

Address (official address in full) / Adresse (adresse officielle complète) :

Phone / Téléphone :

E-Mail / Adresse électronique :

Study Cycle: First cycle Second cycle Third cycle

Cycle d'études : 1^{er} cycle 2^e cycle 3^e cycle

Subject area (degree in sending organisation) / Domaine d'études (diplôme de l'établissement d'envoi) :

ISCED- F Code / Code CITE-F (sur indication du Bureau des Relations Internationales):

Number of completed higher education study years / Nombre d'années d'études supérieures achevées :

Pedagogical Unit within Université de Montpellier (tick the appropriate box) / Composante (faculté/école/institut) de l'Université de Montpellier (cocher la case concernée) :

Droit Sc. Po Economie FDE FDS IAE IPAG IUT Montpellier-Sète IUT Nîmes
 IUT Béziers Médecine MOMA Odontologie Pharmacie Polytech STAPS CHARM-EU

Receiving Organisation's Name & Country / Nom et Pays de l'établissement d'accueil :

Receiving Organisation's Erasmus Code / Code Erasmus+ de l'établissement d'accueil (sur indication du Bureau des Relations Internationales) :



Called hereafter “the participant”, on the other part, / Ci-après dénommé “le participant” d’autre part,

Have agreed to the Special Conditions and Annexes below which form an integral part of this agreement ("the agreement"):
Ont accepté les conditions particulières et annexes ci-dessous, qui font partie intégrante du présent contrat (« le contrat ») :

Annex I Learning Agreement for Erasmus+ mobility for traineeships / Contrat pédagogique pour les mobilités de stage

Annex II Distribution Board for Erasmus+ traineeship grants 2021/2022 / Tableau de répartition d'allocation Erasmus+ Stage 2021/2022

Annex III Erasmus Student Charter / Charte de l'étudiant Erasmus+.

The terms set out in the Special Conditions shall take precedence over those set out in the annexes. Les conditions particulières prévalent sur les annexes.

The participant receives (check the box) / Le participant est (cocher la case)

a financial support from Erasmus+ EU funds / allocataire de fonds européens Erasmus+

a zero-grant / non-allocataire de fonds européens Erasmus+

a financial support from Erasmus+ EU funds combined with zero-grant / partiellement allocataire de fonds européens Erasmus+.

The financial support includes/ L'aide financière comprend :

Individual support for long-term physical mobility / Une contribution aux frais de séjour mobilité physique longue

Bank account holder / Titulaire du compte (au nom de l'étudiant) :

Bank account where the financial support should be paid / Numéro de compte bancaire sur lequel l'aide financière sera versée :

Bank name / Nom de la banque :

Bank details / données détaillées Clearing/BIC/SWIFT :

IBAN / IBAN :



SPECIAL CONDITIONS / CONDITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 1 – SUBJECT MATTER OF THE AGREEMENT / OBJET DU CONTRAT

- 1.1 The organisation shall provide support to the participant for undertaking a mobility activity for *traineeship* under the Erasmus+ Programme.
L'établissement s'engage à apporter son aide au participant engagé dans une activité de mobilité de *stage* du programme Erasmus+.
- 1.2 The participant accepts the support specified in article 3 and undertakes to carry out the mobility activity for *traineeship* as described in Annex I.
Le participant accepte l'aide financière indiquée à l'article 3 et s'engage à réaliser le programme de mobilité de *stage*, tel que défini dans l'annexe I.
- 1.3 Amendments to the agreement shall be requested and agreed by both parties through a formal notification by letter or by electronic message.
Tout avenant au contrat devra être demandé et accepté par les deux parties de manière formelle, par courrier postal ou électronique.

ARTICLE 2 – ENTRY INTO FORCE AND DURATION OF MOBILITY / PRISE D'EFFET DU CONTRAT ET DUREE DE LA MOBILITE

- 2.1 The agreement shall enter into force on the date when the last of the two parties signs.
Le contrat prend effet à la date de signature de la dernière des deux parties.
- 2.2 The physical mobility period shall start on / / at the earliest and end on / / at the latest. The start date of the mobility period shall be the first day that the participant needs to be physically present at the receiving organisation and the end date shall be the last day the participant needs to be physically present at the receiving organisation.
[For participants attending a language course provided by another organisation than the receiving institution/organisation as a relevant part of the mobility period abroad: the start date of the mobility period shall be the first day of language course attendance outside the receiving organisation]
La période de mobilité physique commencera le / / au plus tôt et se terminera le / / au plus tard. La date de début de mobilité sera le premier jour de présence physique obligatoire du participant dans l'organisme d'accueil et la date de fin sera le dernier jour de présence physique obligatoire.
[Pour les participants inscrits à un cours de langue considéré comme pertinent et intégré à la mobilité mais réalisé dans un établissement différent de l'établissement d'accueil : la date de début de mobilité sera le 1^{er} jour du cours de langue].
- 2.3 The participant shall receive a financial support from Erasmus+ EU funds for [] months and 0 day for long-term mobility]
Le participant recevra une aide financière de fonds européens Erasmus+ pour [] mois et 0 jour pour une mobilité physique de longue durée
- 2.4 The participant may submit a request concerning the extension of the mobility period within the limit set out in article 2.3. If the organisation agrees to extend the duration of the mobility period, the agreement shall be amended accordingly.
Le participant peut demander une extension de sa période de mobilité dans les limites fixées à l'article 2.3. Si l'établissement accepte la prolongation de la durée de mobilité, le contrat devra être modifié en conséquence.
- 2.5 The Transcript of Records or Traineeship Certificate (or statement attached to these documents) shall provide the confirmed start and end dates of duration of the mobility period.
Le relevé de notes ou l'attestation de *stage* (ou tout justificatif annexé à ces documents) devront comporter les dates effectives de début et de fin de mobilité.

ARTICLE 3 – FINANCIAL SUPPORT / AIDE FINANCIERE

- 3.1 The financial support is calculated following the funding rules indicated in the Erasmus+ Programme Guide.
L'aide financière est calculée sur la base des règles financières du guide du programme Erasmus+.
- 3.2 The participant shall receive financial support from Erasmus+ EU funds for expected [] months] of physical mobility
Le participant recevra une aide financière de fonds européens Erasmus + pourmois prévus de mobilité physique.
- 3.3 The total financial support for the mobility period is EUR [], corresponding to EUR for long-term mobility [] per financed month.



Please refer to the “Distribution Board for Erasmus+ traineeship grants 2021/2022” (annex II).

Le montant total de l’aide financière accordée est deeuros, pour une mobilité de longue durée :euros par mois financé

Se reporter au « tableau de répartition Erasmus+ Stage 2021/2022» (annexe II).

- 3.4 The reimbursement of costs incurred in connection with inclusion needs [If the participant is entitled to a travel grant: or expensive travel costs], when applicable, shall be based on the supporting documents provided by the participant.
Le remboursement des coûts liés au soutien pour l’inclusion (si le participant se voit accorder une contribution aux frais de voyage ou des coûts exceptionnels) se fera sur la base de documents justificatifs fournis par le participant.
- 3.5 The financial support may not be used to cover similar costs already funded by EU funds.
L’aide financière ne pourra être utilisée pour couvrir des coûts faisant déjà l’objet d’un financement européen.
- 3.6 Notwithstanding article 3.5, the grant is compatible with any other source of funding including revenue that the participant could receive working beyond its traineeship as long as he/she carries out the activities foreseen in Annex I.
Nonobstant l’article 3.5, la subvention est compatible avec toute autre source de financement, y compris une rémunération perçue par le participant travaillant pendant son stage, dans la mesure où les activités prévues dans l’annexe I sont réalisées.

ARTICLE 4 – PAYMENT ARRANGEMENTS / PAIEMENT

- 4.1 Within 30 calendar days following the signature of the agreement by both parties or **upon receipt of confirmation of arrival**, a pre-financing shall be made to the participant representing 80% of the amount specified in Article 3. In case the participant did not provide the supporting documents in time, according to the sending organisation's timeline, a later payment of the pre-financing can be exceptionally accepted, based on justified reasons.

Dans un délai de 30 jours calendaires suivant la signature du contrat par les 2 parties, ou **après réception de la confirmation d’arrivée**, un préfinancement devra être versé au participant représentant 80 % du montant spécifié à l’article 3. Dans le cas où le participant ne fournit pas les documents requis dans les délais impartis fixés par l’établissement d’envoi, un report du délai de paiement du préfinancement pourra être exceptionnellement accepté s’il est justifié.

- 4.2 If the payment under article 4.1 is lower than 100% of the financial support, the submission of the participant final report via the online EU survey tool shall be considered as the participant's request for payment of the balance of the financial support. The organisation shall have 45 calendar days to make the balance payment or to issue a recovery order in case a reimbursement is due.
Si le paiement défini à l’article 4.1 est inférieur à 100 % de l’aide financière, la soumission en ligne du rapport du participant sera considérée comme demande de paiement du solde par le participant. L’établissement disposera de 45 jours calendaires pour effectuer le versement du solde ou émettre un ordre de reversement en cas de remboursement.

ARTICLE 5 – INSURANCE / ASSURANCE

- 5.1 The organisation shall make sure that the participant has adequate insurance coverage either by providing itself the insurance, or by making an agreement with the receiving organisation for the latter to provide the insurance, or by providing the participant with the relevant information and support to take an insurance on their own.
L’établissement devra s’assurer que le participant bénéficie d’une couverture adéquate en matière d’assurances, soit en lui fournissant les assurances nécessaires, soit en ayant un accord avec l’organisme d’accueil afin que ce dernier couvre le participant, ou en apportant au participant l’information et l’aide afin qu’il puisse contracter une assurance par ses propres moyens.
- 5.2 Insurance coverage shall include a health insurance, a repatriation insurance, a liability insurance, and an accident insurance.
La couverture devra inclure une assurance santé, une assurance rapatriement, une responsabilité civile et une assurance accident du travail.

Owner of the health care insurance: Titulaire de l’assurance maladie :	
Organisation / Organisme d’affiliation :	
Number- reference / Numéro-référence :	



ARTICLE 6 – ONLINE LINGUISTIC SUPPORT / AIDE LINGUISTIQUE EN LIGNE

Only applicable for mobilities for which the main language of instruction or work is available in the Online Linguistic Support (OLS) tool, with the exception of native speakers.

Applicable uniquement pour les mobilités dont les langues d'enseignement ou de travail sont disponibles sur l'outil linguistique en ligne (OLS), exception faite pour les locuteurs natifs.

- 6.1. The participant must carry out the OLS language assessment in the language of mobility (if available) before the mobility period. The completion of the online assessment before departure is a pre-requisite for the mobility, except in duly justified cases. Le participant doit passer le test de langue OLS dans la langue de travail de la mobilité (si disponible) avant la période de mobilité. L'évaluation linguistique en ligne avant le départ est un prérequis à la mobilité, excepté dans des cas exceptionnels justifiés.
- 6.2. The level of language competence in [main language of instruction/work to be specified] that the student already has or agrees to acquire by the start of the mobility period is:
Le niveau de compétence linguistique en [indiquer la langue d'enseignement/travail] que l'étudiant possède ou s'engage à acquérir avant le début de la mobilité est :
A1 A2 B1 B2 C1 C2 native speaker/locuteur natif
- 6.3. [Only applicable to participants following an OLS language course] The participant will follow the OLS language course of their choice, starting as soon as they receive access and making the most out of the service. The participant will immediately inform the organisation if he/she is unable to carry out the course, before accessing it.
[Concerne uniquement les participants qui suivent les cours OLS en ligne] : Le participant suivra le cours de langue OLS de son choix, en commençant dès qu'il y aura accès et en tirant le meilleur parti du service. Le participant informera immédiatement l'établissement s'il n'est pas en mesure de suivre le cours, avant d'y avoir accès.

ARTICLE 7 – FINAL PARTICIPANT REPORT (EU SURVEY) / RAPPORT DU PARTICIPANT

- 7.1. The participant shall complete and submit the participant report (via the online EU Survey tool) after the mobility abroad within 30 calendar days upon receipt of the invitation to complete it. Participants who fail to complete and submit the online final report may be required by their organisation to partially or fully reimburse the financial support received.
Le participant devra compléter et soumettre le rapport du participant (via l'outil en ligne EU Survey) après sa période de mobilité, dans un délai de 30 jours calendaires suivant la réception de la notification l'invitant à le faire. Les participants qui ne complètent pas et qui ne soumettent pas leur rapport du participant seront susceptibles de rembourser partiellement ou intégralement l'aide financière reçue à leur établissement d'envoi.
- 7.2. A complementary online survey may be sent to the participant allowing for full reporting on recognition issues.
Un rapport en ligne complémentaire relatif à la reconnaissance de la mobilité pourra être envoyé au participant.

ARTICLE 8 – DATA PROTECTION / PROTECTION DES DONNEES

The sending organisation shall provide the participants with the relevant privacy statement for the processing of their personal data before these are encoded in the electronic systems for managing the Erasmus+ mobilities.

L'établissement d'envoi devra fournir aux participants la déclaration de confidentialité pertinente pour le traitement de leurs données personnelles avant que celles-ci ne soient encodées dans les systèmes électroniques de gestion des mobilités Erasmus+.

ARTICLE 9 – LAW APPLICABLE AND COMPETENT COURT / LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

- 8.1. The Agreement is governed by the French law.
Ce contrat est régi par le droit français.
- 8.2. The competent court determined in accordance with the applicable national law shall have sole jurisdiction to hear any dispute between the organisation and the participant concerning the interpretation, application or validity of this Agreement, if such dispute cannot be settled amicably.
Le tribunal compétent déterminé conformément à la législation nationale applicable sera seul compétent pour entendre tout litige entre l'établissement et le participant concernant l'interprétation, l'application ou la validité de ce contrat, si ce litige ne peut pas être réglé à l'amiable.



GENERAL CONDITIONS / CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 – LIABILITY / RESPONSABILITÉ

Each party of this agreement shall exonerate the other from any civil liability for damages suffered by them or their staff as a result of performance of this agreement, provided such damages are not the result of serious and deliberate misconduct on the part of the other party or his staff.

Chaque partie contractante décharge l'autre partie contractante de toute responsabilité civile du fait des dommages subis par elle-même ou par son personnel résultant de l'exécution du présent contrat, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une faute grave et intentionnelle de l'autre partie contractante ou de son personnel.

The National Agency of France, the European Commission or their staff shall not be held liable in the event of a claim under the agreement relating to any damage caused during the execution of the mobility period. Consequently, the National Agency of France or the European Commission shall not entertain any request for indemnity of reimbursement accompanying such claim.

L'Agence nationale française, la Commission européenne ou leurs personnels ne seront pas tenus responsables pour toute action en réparation des dommages survenus aux tiers, y compris le personnel du projet, pendant la réalisation de la période de mobilité. En conséquence, l'Agence nationale française ou la Commission européenne ne seront pas tenues à des indemnités de remboursement concernant cette action.

ARTICLE 2 – TERMINATION OF THE AGREEMENT / RESILIATION DU CONTRAT

In the event of failure by the participant to perform any of the obligations arising from the agreement, and regardless of the consequences provided for under the applicable law, the institution is legally entitled to terminate or cancel the agreement without any further legal formality where no action is taken by the participant within one month of receiving notification by registered letter.

Il pourra être mis fin au contrat en cas d'inexécution, par le participant, de ses obligations découlant du présent contrat, et indépendamment des conséquences prévues par la loi qui lui est applicable ; le présent contrat peut alors être résilié ou dissout de plein droit par l'établissement, sans qu'il soit nécessaire de procéder à aucune autre formalité juridique, dès lors qu'une mise en demeure par lettre recommandée a été notifiée aux parties et que cela n'a pas été suivi d'exécution dans un délai d'un mois.

If the participant terminates the agreement before its agreement ends or if they fail to follow the agreement in accordance with the rules, they shall have to refund the amount of the grant already paid, except if agreed differently with the sending organisation.

Si le participant met fin au contrat avant la fin de sa période contractuelle, ou s'il manque à ses obligations, il devra rembourser le montant de la bourse déjà reçu, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi.

In case of termination by the participant due to "force majeure", i.e. an unforeseeable exceptional situation or event beyond the participant's control and not attributable to error or negligence on their part, the participant shall be entitled to receive at least the amount of the grant corresponding to the actual duration of the mobility period. Any remaining funds shall have to be refunded, except if agreed differently with the sending organisation.

Si la résiliation est due à un cas de force majeure, c'est à dire une situation exceptionnelle imprévisible ou un événement incontrôlable par le participant et qui ne peut pas être attribué à une erreur ou une négligence de sa part, le participant pourra recevoir au moins le montant de la bourse correspondant à la durée effective de la période de mobilité. Le financement restant devra être remboursé, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi

ARTICLE 3 – DATA PROTECTION / PROTECTION DES DONNEES

All personal data contained in the agreement shall be processed in accordance with Regulation (EC) No 2018/1725 of the European Parliament and of the Council on the protection of individuals with regard to the processing of personal data by the EU institutions and bodies and on the free movement of such data. Such data shall be processed solely in connection with the implementation and follow-up of the agreement by the sending organisation, the National Agency and the European Commission, without prejudice to the possibility of passing the data to the bodies responsible for inspection and audit in accordance with EU legislation¹ (Court of Auditors or European Antifraud Office (OLAF)).

Le traitement de toute information personnelle présente au contrat devra être effectué conformément au règlement n° 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil pour la protection des individus, relatif au traitement des données personnelles par les institutions européennes et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la mise en place et le

¹ Additional information on the purpose of processing your personal data, what data we collect, who has access to it and how it is protected, can be found at:

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/specific-privacy-statement_en



suivi de la convention de subvention par l'établissement d'origine, l'Agence nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation européenne² (Office européen de Lutte Anti-fraude).

The participant may, on written request, gain access to his personal data and correct any information that is inaccurate or incomplete. They should address any questions regarding the processing of their personal data to the sending institution and/or the National Agency. The participant may lodge a complaint against the processing of his personal data to the European Data Protection Supervisor with regard to the use of the data by the European Commission.

Le participant peut, sur demande écrite, avoir le droit d'accéder à ses données personnelles pour les modifier en cas d'erreur et pour les compléter. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès du Contrôleur européen de protection des données (CEPD) en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.

ARTICLE 4 – CHECKS AND AUDITS / VERIFICATION ET AUDITS

The parties of the agreement undertake to provide any detailed information requested by the European Commission, the National Agency of France or by any other outside body authorised by the European Commission or the National Agency of France to check that the mobility period and the provisions of the agreement are being properly implemented.

Les contractants s'engagent à fournir toute information détaillée demandée par la Commission européenne, l'Agence nationale française ou tout autre organisme extérieur accrédité par la Commission européenne et l'Agence nationale française pour vérifier que la période de mobilité et les dispositions prévues au contrat ont été mises en œuvre de manière conforme.

SIGNATURES

For the participant: *[Name – Forename]*

Le participant : *[Nom – Prénom]*

Done at *[place]*, *[date]*

Fait à *[lieu]*, le *[date]*

Signature :

For the University of Montpellier:

CARON Patrick, Vice President for International Affairs

Pour l'Université de Montpellier : CARON Patrick,
Vice-Président délégué aux Relations Internationales

Done at *[place]*, *[date]*

Fait à Montpellier, le

Signature :

² Des informations supplémentaires sur le traitement des données personnelles, des données que nous collectons, des personnes qui y ont accès et sur la manière dont elles sont protégées, à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/specific-privacy-statement_en